

Contrat de Ville 2005 - Fonds d'Intervention Culturelle - Adoption de projets - Attribution de subventions

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre des projets intégrés au volet « Vie Sociale du Contrat de Ville 2005 », il est proposé de retenir au titre du fonds d'intervention culturelle une série de propositions.

Un souci de répartition géographique dans les différents quartiers éligibles au titre du Contrat de Ville, a guidé les choix de même qu'une volonté d'associer opérateurs culturels reconnus et structures d'animations en liaison avec des intervenants artistiques.

L'ensemble des propositions a fait l'objet d'un travail conjoint de la Direction du Développement Culturel et de la Direction de la Politique de la Ville, en concertation avec les Services de l'Etat, en particulier la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les projets à thématique culturelle sont soumis au Conseil Municipal, après avis favorable unanime de la Commission Culturelle et Enseignement Supérieur.

Les projets proposés sont soit portés par des personnes morales de droit privé, soit portés par des services municipaux.

1) Projets proposés par des structures associatives et de droit privé : versement de subventions

Maison de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux : 6 000 €

- Création d'une version chantée du conte de Mme Le Prince de Beaumont « La Belle et la Bête » avec la mise en place d'un processus de formation chorale en direction d'enfants des groupes scolaires du quartier.

MJC de Palente : 8 000 €

- La MJC prolonge son principe de résidence artistique initié il y a quelques années en invitant écrivains et plasticiens à rencontrer les habitants autour du thème du « Carnet de Voyage - Palente met les voiles ».

Association « Ici et Ailleurs » : 3 500 €

- Travail de collecte et de transformation artistique sur le quartier de la Grette en liaison avec les habitants par des artistes plasticiens à la pédagogie ancrée dans la médiation.

Association « Grave et Burlesque Equipée du Cycliste » : 5 000 €

- Prolongement de l'intervention artistique sur le quartier des Clairs-Soleils, en particulier en direction des femmes.

Opéra Théâtre de Besançon : 8 000 €

- Après une période de découverte du théâtre lyrique durant la saison 2004/2005 par les enfants des groupes scolaires primaires, l'Opéra Théâtre intègre des jeunes dans le chœur de la version chantée du « Petit ramoneur » pour la saison en cours. Le projet se prolongera en 2006 par la création d'une œuvre chantée dont l'histoire sera le résultat d'ateliers d'écriture mis en place en particulier sur le quartier de Montrapon.

2) Projets à gestion municipale

Musée des Beaux-Arts «Art à Prendre» : coût 2 000 €

- Le Musée continue de mettre en place des propositions tendant à rapprocher des publics éloignés des objets du Musée à travers différentes opérations de réappropriation du patrimoine muséal.

Maison de Quartier Municipale de Montrapon : coût 10 000 €

La Cie Gravitation amène son savoir-faire artistique et son travail de mise en forme de la parole des habitants sur le quartier de Montrapon. En liaison avec l'équipe d'animation permanente, elle concentre son activité en priorité sur Fontaine Ecu, à travers le projet «Résonance».

Bibliothèques de Besançon : coût 800 €

- Projet hautement symbolique associant objets rares du Fonds ancien des Bibliothèques de Besançon et comédiens itinérants pour redonner du sens à l'écrit et permettre aux habitants des quartiers périphériques de se réapproprier leur patrimoine commun.

Direction du Développement Culturel : coût 3 000 €

- Prolongement de l'opération «Un Eté au Cinéma» - croisement d'une diffusion durant l'été de cycles consacrés prioritairement au nouveau cinéma français, de projections décentralisées et d'ateliers de pratique.

La dépense totale du Fonds d'Intervention Culturelle du volet social du Contrat de Ville s'élève à **46 300 €**.

Elle est financée par des crédits déjà inscrits au Budget Primitif de la Direction du Développement Culturel abondés par un transfert depuis la Direction Politique de la Ville à prélever sur le chapitre 65.824 / 6574 / 47003.

30 500 € seront à verser sous forme de subventions. Ces crédits seront prélevés au chapitre 65.30/6574/41000 après transfert des crédits suivants :

- * 13 289 € en provenance du chapitre 011.33 / 6042 / 41050,
- * 1 523 € en provenance du chapitre 011.33 / 6068 / 41050,
- * 2 538 € en provenance du chapitre 011.33 / 6288 / 41050,
- * 13 150 € en provenance du chapitre 65.824.6574/47003 (Direction Politique de la Ville).

La dépense totale des projets à gestion municipale s'élève à 15 800 € :

- * 5 800 € seront prélevés au chapitre 011.33.6042/41050 (Direction du Développement Culturel)
- * 10 000 € seront financés directement par la Direction Politique de la Ville et Citoyenneté.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.